

# Affaires de la société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **02.03.2021**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

quelque analogie avec une futaie. Sur chaque cépée, 6 à 8 rejets ont pris les devants et surcimé d'autres qui n'ont pas trouvé la place pour se développer. La coupe qui revient tous les 10-15 ans donne une abondante récolte de gros rondins, très estimés dans la région et qui s'écoulent facilement. L'exploitation a lieu sous forme de coupe rase dirigée de l'est à l'ouest. Le produit atteint une moyenne 150 m<sup>3</sup>, ce qui équivaut à un accroissement annuel d'environ 10-12 m<sup>3</sup>.

Depuis qu'a disparu le retour régulier de l'inondation, la production herbagère du sol entre les souches s'est grandement améliorée. Aussi, ce sol utilisé pour le pâturage du bétail donne-t-il subsidiairement un revenu agricole. Et il va sans dire que le peuplement d'aune fournit au village voisin un abri précieux dont bénéficient de nombreux vergers.

Pour toutes ces raisons, on peut admettre que malgré son caractère désuet et moyennâgeux, ce traitement en têtard sera maintenu longtemps encore. La commune propriétaire n'y perdra rien et le pittoresque, auquel l'homme des bois n'est pas insensible, ne pourra qu'y gagner.

H. Pillichody.

(Traduit d'après un article paru à la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, 1920, n° 9/10.)

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Assemblée générale extraordinaire.

La réunion annuelle qui devait avoir lieu en 1920 à Aarau étant définitivement renvoyée à l'an prochain, le comité permanent convoque les sociétaires à une assemblée extraordinaire qui a eu lieu à Soleure les 20 et 21 novembre.

Voici quel était l'ordre du jour de la séance :

- 1° Nomination des secrétaires et des scrutateurs.
- 2° Réception de nouveaux sociétaires.
- 3° Rapport du président.
- 4° Reddition des comptes.
- 5° Rapport des vérificateurs des comptes.
- 6° Budget pour 1921; augmentation de la cotisation annuelle et de l'abonnement au Journal.
- 7° Election du Comité permanent et des vérificateurs des comptes.
- 8° Réunion en 1921; choix du comité local.
- 9° Rapport sur l'activité de l'office forestier central en 1919/20.
- 10° Modification au contrat passé avec la Rentenanstalt pour l'assurance des sociétaires.
- 11° Propositions du comité tendant à décerner des récompenses aux propriétaires méritants de forêts particulières.
- 12° Révision des statuts de l'office forestier central.
- 13° Imprévu et divers (questions des dénominations forestières et des traitements).